

CIRCULAIRE 202-21

26 novembre 2021

**LIMITES DE POSITIONS – PRODUITS
INSCRITS SUR OBLIGATIONS DU
GOUVERNEMENT DU CANADA (MOIS
D'ÉCHÉANCE EN COURS)**

Les limites de positions applicables aux contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada et aux options sur contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada pour le premier mois de règlement, ont été mises à jour tel que reflété dans le fichier des limites de positions. Le fichier des limites de positions est accessible à partir de l'Annexe 1 et de cette [adresse URL](#). Les limites de positions en vigueur seront comme suit :

Produit Inscrit	Mois d'échéance	Limite de positions du mois d'échéance en cours	Date d'entrée en vigueur (après la fermeture des marchés)
Les contrats CGB et les options sur les contrats CGB	Décembre 2021	67 600	2021-12-01
Les contrats CGF et les options sur les contrats CGF	Décembre 2021	13 750	2021-12-01
Les contrats CGZ et les options sur les contrats CGZ	Décembre 2021	44 000	2021-12-01
Les contrats LGB	Décembre 2021	31 405	2021-12-01

Pour de plus amples renseignements ou toute question, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation, au 514 787-6530 ou sans frais du Canada et États-Unis au 1 800 361-5353, poste 46530, de la Grande-Bretagne et de la France au 0800 361-5353, poste 46530, ou à l'adresse courriel info.mxr@tmx.com.

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.